

Candidature au GENIE ATOMIQUE

Diplôme d'ingénieur spécialisé en GENIE ATOMIQUE

Habilité par LA CTI

1- PRESENTATION DU DIPLOME d'ingénieur spécialisé en Génie ATOMIQUE

La formation en images : <https://www.youtube.com/watch?v=kFevCicRP64>

Le diplôme d'ingénieur spécialisé en Génie atomique, fort de plus de 60 ans d'expérience, de son adossement au CEA et grâce à l'INSTN qui porte le diplôme, a contribué et contribue toujours à fournir à la filière nucléaire française, sur le plan national mais également international, des ingénieurs spécialisés dans des sciences à haute technicité répondant aux besoins en compétences des industriels de la filière.

La formation permet aux étudiants d'obtenir le **titre d'ingénieur spécialisé en Génie atomique**, seul diplôme d'ingénieur de spécialisation dans cette discipline accréditée par la CTI (Commission des titres d'ingénieur), CTI qui a renouvelé en mai 2019, l'accréditation de l'INSTN pour une durée de 5 ans. Parmi les points forts relevés par la CTI : "un corps professoral de haut niveau", "une formation reconnue par les industriels, y compris à l'étranger", "un excellent placement des diplômés" et le "suivi individualisé des élèves".

L'INSTN¹: Qui sommes-nous ?

L'INSTN est un établissement d'enseignement supérieur et un organisme de formation, administré par le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA). L'INSTN est placé sous la tutelle conjointe du ministre en charge de l'industrie, du ministre en charge des universités ainsi que, en raison de ses liens avec le CEA, du ministre en charge de l'énergie.

Depuis 60 ans, l'INSTN délivre des enseignements et des formations de haute spécificité, à tous les niveaux de qualification – de l'opérateur à l'ingénieur et au chercheur – portant sur les sciences et les techniques mises en œuvre dans les domaines de l'énergie nucléaire, de ses applications industrielles et médicales et des systèmes énergétiques bas carbone. L'INSTN est membre de la CGE (Conférence des Grandes Écoles) depuis 2018.

L'INSTN a pour principale mission de participer au développement des compétences individuelles afin de développer la compétitivité et la performance des entreprises dans ces secteurs d'activité.

Dans un monde en mouvement, l'INSTN veille à adapter son offre de services aux évolutions des besoins de ses clients et partenaires. Il met ainsi en œuvre des approches professionnelles avec les acteurs institutionnels, académiques et industriels en France et à l'international. Pour maintenir un enseignement d'excellence, l'INSTN développe ses moyens humains et matériels et s'engage dans une voie moderne de diffusion de ses enseignements basée sur une utilisation pragmatique des nouvelles technologies de l'information.

¹ L'École de spécialisation des énergies bas carbone et des technologies de la santé

2- CANDIDATURE au diplôme d'ingénieur spécialisé en Génie ATOMIQUE

PRÉ-REQUIS A LA CANDIDATURE

Le candidat doit être :

Ingénieur diplômé d'une école française habilitée par la CTI

ou

Etudiant étranger titulaire d'un diplôme équivalent (master d'ingénierie) ou venant valider un ou deux semestres d'études dans le cadre du programme Erasmus existant avec l'INSTN

ou

Elève ingénieur français ou étranger dans le cadre d'une convention spécifique entre l'école d'ingénieur et l'INSTN (année de spécialisation en GA en lieu et place de la dernière année de cycle ingénieur)

ELEMENTS A FOURNIR pour candidater

1	Des renseignements académiques décrivant le cursus du bac à bac+5
2	Une lettre de motivation
3	Des éléments de recommandation
4	<p><u>Les pièces justificatives suivantes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Votre curriculum vitae ✓ Tous les documents justificatifs relatifs au déroulement de votre scolarité (relevés de notes, diplômes, ...) ✓ Le justificatif de votre niveau d'anglais (TOEIC, TOEFL, ...)
5	Des renseignements administratifs
6	Des éléments d'informations complémentaires sur vos enseignements en cycle ingénieur
7	La photocopie de votre pièce d'identité (titre de séjour ou VLS-TS pour les étrangers Hors UE) Lisible et en couleur
8	Un paiement de 60 euros correspondant aux frais de dossier. Les candidats qui s'inscrivent dans le cadre d'une convention avec leur école sont exonérés de ces frais.
9	Une attestation de sécurité sociale
10	<p>Pour les étrangers, les documents complémentaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La photocopie de votre passeport ✓ Une attestation de bonne maîtrise de la langue française ✓ Un justificatif de vos ressources durant le séjour en France (bourses, relevé de banque, autres, ...)

CRITÈRES DE SÉLECTION

Le niveau et la qualité des études, l'éventuelle spécialisation, le rang de sortie, la motivation exprimée, le parcours des stages et projets, ainsi que l'appui de la candidature, sont les critères essentiels de sélection.

La sélection se fait sur dossier et peut être complétée sur décision de la commission par un entretien individuel avec un des membres de la commission.

La commission peut également conditionner l'admission à la réussite des tests de pré-requis.

DÉCISION DE LA COMMISSION

- **Avis favorable** : le candidat est déclaré admis, avec le lieu d'affectation validé par la commission, sous réserve de l'obtention de tous les documents obligatoires au suivi de la formation (diplôme d'ingénieur de l'école d'origine ou relevé de notes validant le passage en 3^e année du cycle ingénieur).
- **Avis non prononcé** : statut en attente de compléments d'informations et/ou de justifications sur le classement de sortie, la mention obtenue au diplôme, etc...

Le candidat peut également être convoqué pour un entretien et/ou devoir valider des prérequis (tests écrits).

- **Avis défavorable définitif**

RETOUR DES RÉSULTATS DE LA COMMISSION

À l'issue des processus de sélection, chaque candidat dont le dossier a été étudié recevra un courrier lui indiquant la décision de la commission.

- **Si le candidat est reçu** : il devra valider son inscription (bon pour accord à suivre la formation) en retournant le courrier-réponse de validation d'inscription au sein de l'INSTN, accompagné d'un acompte sur les droits d'inscriptions. Le solde dû par le candidat ayant validé son inscription devra être versé au premier jour de la rentrée.
- **Si le candidat est en attente** : il lui sera demandé de nous retourner par email les éléments manquants afin de réexaminer son dossier.

3- PROCEDURE CANDIDATURE POUR INTEGRER promotion GA 2020-2021

COMMENT CANDIDATER ?

En ligne (lien disponible sur le site de l'INSTN courant décembre)

DATES DES COMMISSIONS D'ADMISSION

- **1^{re} commission : avril 2021**– Retour de la commission : mai 2021

Afin de répondre aux calendriers d'affectation de mobilité des écoles, il est préférable pour les candidats en « convention école-INSTN » de déposer leur dossier lors de la 1^{re} commission.

- **2^e commission : juin 2021**– Retour de la commission : fin juin / début juillet 2021.

DROITS d'INSCRIPTION (PROMOTION 2021-2021)

Formation initiale

Les droits d'inscription sont de 1650 euros et couvrent les frais de formation comprenant :

1. Les frais d'inscription de 650 € (pouvant être rendus en septembre suivant diverses conditions : boursier CROUS ou selon les termes de l'accord signé avec l'établissement d'origine).
2. Les frais de scolarité de 1000€.
3. Les frais de dossier / dépôt de la candidature de 60 euros (les candidats qui s'inscrivent dans le cadre d'une convention avec leur école sont exonérés de ces frais).

Ils sont applicables aux élèves ingénieur en formation initiale issue d'une école d'ingénieur française reconnue par la CTI, ou pour les étudiants étrangers titulaires d'un diplôme équivalent venant valider deux semestres d'études dans le cadre du programme Erasmus. Pour tous les autres cas, nous consulter.

Formation continue (salarié financé par un organisme ou une entreprise)

Les frais de formation de 13 500 € pour l'année complète. Une convention formation contractualisation l'offre de formation devra être établit pour valider l'inscription.

Étudiant étranger hors Erasmus ou hors partenariat avec l'INSTN, auditeur libre, ou situations particulières, merci de contacter l'INSTN.